

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE LECH-B1792/2453

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE ARC-ISERE

COMMUNE LE CHEYLAS

Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci- dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée cidessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	22/12/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	22/01/2024
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Le Cheylas Références cadastrales : B 1792 Château du Villard B 2453 de la Houille Blanche
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Activité tierce déjà sur site Canal de fuite présent sur les parcelles Présence d'animaux interdit Site industriel – Accès interdit sauf personnels autorisées Espaces soumis à règlementation
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : en fonction de l'activité cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute hydroélectrique ARC-ISERE soit le 31/12/2054.
Conditions financières à la charge du demandeur	Taxes, impôts et frais liés à l'occupation



Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de
	l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature LECH-B1792/2453
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux